



Le Denier spirituel

Avec la fin de l'année vient le moment traditionnel de l'appel au Denier de l'Église. C'est pour moi une première en tant que curé, et cela m'invite à m'interroger : quel sens spirituel ce geste a-t-il ? Certains se disent peut-être : « *Encore un appel au don parmi tant d'autres !* » Pourtant, est-ce vraiment la même chose ?

Le Code de droit canonique est clair :

« *Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Église...* » (can. 222 §1)

Si l'Église l'affirme avec tant de force, c'est qu'il y a un fondement spirituel profond.

L'Église ne vit ni de subventions magiques ni de manne céleste : elle vit de la générosité de ses fidèles. Déjà, à l'époque de Jésus, « *Marie-Madeleine, Jeanne, Suzanne et beaucoup d'autres assistaient Jésus et les Douze de leurs biens* » (Lc 8, 3). Donner, c'est donc participer concrètement à la mission.

Saint Paul nous le rappelle : « *Dieu aime celui qui donne avec joie* » (2 Co 9, 7). La joie du Denier est celle de l'action de grâce pour le salut du monde opéré par Dieu à travers son Église. Notre virement devient un véritable acte de foi : « *Oui Seigneur, je crois que ma paroisse, malgré toutes ses imperfections et les défauts du curé, est voulue par Toi et participe à ton œuvre pour le monde en vue de la Vie éternelle. Et je veux que cela continue !* » La foi que nous affirmons chaque dimanche : « *Je crois en l'Église* » est très concrète et s'incarne pour nous dans notre paroisse !

L'obligation devient alors une obligation d'amour. Soutenir sa paroisse selon ses moyens — l'équivalent d'une journée de travail, par exemple —, c'est permettre à la mission du Christ de se poursuivre ici, chez nous.

Puissions-nous, cette année, participer au Denier dans la joie et la foi, pour que grandissent non seulement les ressources de la paroisse, mais aussi son élan missionnaire et son rayonnement évangélique !

Abbé Édouard DACRE-WRIGHT